



VOLTAIRE ET L'AFFAIRE CALAS



Jean Calas



L'affaire Jean Calas commence le 13 octobre 1761, lorsque ce négociant protestant toulousain découvre à son domicile son fils Marc-Antoine mort étranglé. Pensant qu'il s'est donné la mort et afin d'éviter le traitement infligé à l'époque aux suicidés, il est possible d'émettre l'hypothèse, non vérifiable, que Calas ait maquillé le suicide en crime.

Mais la rumeur publique et la Justice l'accusent de l'avoir lui-même assassiné pour l'empêcher de se convertir au Catholicisme. Le jugement est rendu le 10 mars 1762. Jean Calas est condamné à mort. Il est roué vif, puis étranglé et brûlé.

Cette affaire intervient dans le contexte de l'Édit de Fontainebleau qui révoque l'Édit de Nantes de 1685 et fait la chasse aux Huguenots afin que ceux-ci renoncent à leur foi protestante.

L'affaire scandalise Voltaire. Il s'agit de son premier combat contre "l'infâme", l'intolérance fanatique religieuse, contre l'erreur judiciaire due aux magistrats, les "bœufs-tigres" comme il les appelait, car bêtes comme des bœufs et méchants comme des tigres, disait-il.

1. LE CONTEXTE HISTORIQUE

Persécutés après la Révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV en 1685, les Protestants sont condamnés à se convertir au Catholicisme.

Nombre d'entre eux choisissent l'exil, bien qu'il leur soit interdit de quitter le royaume.

Ceux qui choisissent de rester se font le plus discret possible, comme la famille Calas, dont le père est marchand d'étoffe, à Toulouse. Les condamnations subsistent toujours et les adeptes de l'Église réformée, les Huguenots, sont perçus comme une menace, y compris par la population.

2. LES FAITS A L'ORIGINE DE L'AFFAIRE CALAS

Ainsi, dans ce climat de tension et de suspicion où quatre réformés venaient d'être pendus à Toulouse, le père, Jean Calas, découvre son fils mort étranglé. Il tente de maquiller le suicide en meurtre pour ne pas jeter le déshonneur sur sa famille. Car, sous l'Ancien régime, le corps des suicidés était traîné par un cheval dans la rue, face contre terre, sous les huées du peuple puis, jeté aux ordures.

Meurtre ou suicide, les médecins légistes soupçonnent surtout le père d'avoir voulu empêcher son fils de se convertir au Catholicisme, soupçons alimentés par la rumeur.

Faute de preuves établissant la culpabilité de Jean Calas, il est fait appel à témoin. C'est sur la base d'indices et de présomptions que le 18 novembre 1761, la famille Calas, le père, la mère et leurs enfants, sont accusés du meurtre de leur fils, Marc-Antoine.

3. LE PROCES ET LA CONDAMNATION DE JEAN CALAS

Ils sont interrogés par les Capitouls (les conseillers municipaux de Toulouse, qui disposaient de fonctions judiciaires). Les suspects parlent d'abord d'un crime de rôdeur puis avouent le maquillage du suicide.

Ami de Jean-Jacques Rousseau, Loyseau de Mauléon, leur avocat, n'empêchera pas cependant la condamnation à mort de Jean Calas qui subit les pires supplices.

Le 18 novembre 1761 : la sentence des Capitouls affirme la culpabilité des accusés, Jean Calas, Anne-Rose, sa femme, Pierre Calas son fils, Jeanne Viguière (leur servante très catholique) et Gaubert Lavaysse (un ami bordelais de la famille, présent le jour du suicide).

Ceux-ci clament leur innocence et font appel devant le Parlement de Toulouse.

Le parlement s'appuyant sur l'enquête des Capitouls confirme la culpabilité.

Jean Calas n'avoue pas sous la torture, il proclame son innocence jusqu'à son dernier souffle.



Les adieux de Jean Calas à sa famille.

© Œuvre de Daniel Chodowiecki, célèbre graveur du siècle des Lumières

Il lui ajouta pour légende un extrait d'Athalie de Jean Racine :

“ Je crains Dieu...et n'ai point d'autre crainte ”

Wikimedia Commons - Domaine public -

Huit juges sur treize le condamnent au supplice de la roue qui brise les membres, puis à être étranglé et enfin son cadavre brûlé.

Il est exécuté le 10 mars 1762, les cendres de son corps sont jetées au vent.

Ses biens sont confisqués. Les autres accusés sont acquittés, mais le fils Pierre est banni du royaume (il se réfugie en Suisse).

4. VOLTAIRE S'EMPRE DE L'AFFAIRE PUBLIQUEMENT

Condamné à l'exil perpétuel, Pierre Calas décide après la mort de son père de rencontrer Voltaire à Ferney pour persuader le philosophe que son père a bien été condamné à tort.

Le philosophe, anticlérical, est pourtant difficile à convaincre tant les Réformés ne lui paraissent guère valoir mieux que les Catholiques ; il croit d'abord l'accusation fondée, et rédige, dans un premier temps, une lettre incendiaire sur Jean Calas.

La veuve de Jean Calas et son fils Pierre parviennent néanmoins à convaincre Voltaire qu'il faut dénoncer le procès toulousain et demander un nouveau procès plus équitable.

Convaincu à son tour, son exigence de Justice et de Liberté d'expression l'emporte. Voltaire accepte afin de savoir de quel côté était le fanatisme religieux qui pousse à tuer celui qui ne pense pas comme vous.

Voltaire va dès lors tout entreprendre pour défendre la mémoire de Jean Calas et porter l'affaire publiquement. Il organise un groupe de pression avec ses amis, il rassemble tous les documents afin d'obtenir la révision du procès et utilise son ironie corrosive pour que justice soit faite.

Plus qu'une injustice, Voltaire voit dans cette affaire l'expression d'une intolérance religieuse des Catholiques vis-à-vis des Protestants.

Son argumentation rigoureuse est fondée sur la logique et bon sens :

Il doute qu'un homme de 68 ans, par ailleurs malade, ait pu pendre un jeune homme de 28 ans, sans que celui-ci ne réagisse et sans attirer l'attention des habitants de la maison. Cela n'est possible qu'à moins d'avoir des complicités dans la famille. Mais alors pourquoi celle-ci est-elle acquittée ?

Pour Voltaire, ces incohérences sont la marque de règlement de compte entre adversaires religieux, les Catholiques et les Protestants locaux. Il dénonce en particulier l'enquête rapide et à charge menée par David de Beaudrigue, un des Capitouls.

Il forme à Genève un comité d'enquête formé de pasteurs protestants, de négociants, de banquiers et d'avocats. Ils doivent centraliser les renseignements concernant l'affaire et gérer l'argent que les particuliers et les souverains protestants européens envoient pour soutenir la famille Calas.

Voltaire publie de nombreux libelles et mémoires où sous la forme de contes philosophiques ou de recueils d'arguments il dénonce les conditions du procès. Il inonde d'un abondant courrier les ministres, comme Choiseul et même l'ancienne favorite Madame de Pompadour. Il envoie Madame Calas défendre sa cause à Paris où elle est reçue par l'élite intellectuelle. Elle obtient audience des ministres du roi et est même présentée à la Cour à Versailles.

5. LA MEMOIRE DE CALAS REHABILITEE

C'est ainsi qu'un an après la mort de Jean Calas, Voltaire publie en 1763 son "*Traité sur la tolérance*".

Voltaire y dénonce le dysfonctionnement de la Justice et l'intolérance religieuse à partir d'un fait réel.

Par un plaidoyer destiné en premier lieu à réhabiliter Jean Calas, il combat le fanatisme qui aveugle les juges et leur fait prendre des décisions précipitées.

Il mobilise dans cet essai toutes les ressources argumentatives pour convaincre et persuader le lecteur. En mettant son écriture au service de la Justice, il montre qu'il est un écrivain engagé.

Ce texte est aussi représentatif du combat du philosophe des Lumières qui luttent contre toute forme d'injustice, à commencer par l'intolérance religieuse de son époque, ce que montre la conclusion du *Traité sur la Tolérance* : la "Prière à Dieu" (**cf. annexe**).

A SAVOIR

Avec son intervention pour faire réviser le procès Calas, Voltaire est considéré comme le premier homme de lettres en France à s'investir publiquement dans une affaire judiciaire.

Par l'Édit de Versailles, le 7 novembre 1787, Louis XVI met fin à la répression envers les protestants.

La liberté de culte fut définitivement adoptée avec la Déclaration de l'homme et du citoyen, en août 1789.

Cette publication remet l'affaire sous la lumière, et la famille Calas obtient un entretien auprès du roi Louis XV.

Le roi Louis XV ordonne un nouveau procès, mais qui doit se tenir à Paris afin d'échapper à l'atmosphère empoisonnée de Toulouse ; le Parlement de Toulouse refusera toujours de revenir sur son jugement.

Le parlement de Paris est saisi de l'affaire. Une assemblée de quatre-vingts juges et le Conseil du Roi réhabiliteront Jean Calas en le

déclarant finalement innocent le 9 mars 1765.

Le roi accorde à la famille Calas un don de 30 000 livres (somme considérable à l'époque) en dédommagement du jugement catastrophique du parlement de Toulouse.

Le capitoul, David de Beaudrigue, est destitué de sa fonction de capitoul et se suicide peu après.

L'affaire Calas discrédite le personnel judiciaire, trop lié aux intérêts locaux et souvent prenant parti dans les querelles locales.

Un siècle et demi plus tard, Emile Zola s'emparera de l'affaire Dreyfus pour en démontrer aussi l'incohérence et obtenir la réhabilitation de Dreyfus.

Présentation proposée par Solange Bouvier

Sources (texte et photos) :

- Pierre-Yves Beaurepaire, L'affaire Calas Histoire par l'image histoire-image.org/etudes/affaire-calas
- <https://www.futura-sciences.com/sciences/questions-reponses/histoire-fut-role-voltaire-affaire-calas-5646/>
- https://fr.wikidia.org/wiki/Affaire_Calas
- https://www.youtube.com/watch?v=eOX_X9xP9J8



**Voltaire a placé ce tableau de la famille Calas au-dessus de son lit au château de Ferney
(là, où d'autres mettaient un crucifix)**

©GEAH MORESTEL

EXTRAIT DU TRAITE DE LA TOLERANCE DE VOLTAIRE

“PRIERE A DIEU”

” « Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse ; c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps : s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, et imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature ; que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible et passagère ; que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, et si égales devant toi ; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés hommes ne soient pas des signaux de haine et de persécution ; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil ; que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire ; qu'il soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet, qui dominent sur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, et qui possèdent quelques fragments arrondis d'un certain métal, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent grandeur et richesse, et que les autres les voient sans envie : car tu sais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

« Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! Qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes, comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible ! Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas les uns les autres dans le sein de la paix, et employons l'instant de notre existence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant. »